

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
**DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

Département de  
VAUCLUSE

Arrondissement  
de CARPENTRAS

**Séance du 21 mars 2019**

*L'An deux mille dix-neuf, le vingt et un mars à dix-neuf heures,*

*le CONSEIL MUNICIPAL de Camaret-sur-Aigues, dûment  
convoqué le 14 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la  
Loi, dans le lieu habituel de ses séances,*

Nombre de membres  
En exercice : 27  
Présents : 19  
Votants : 24

*Sous la présidence de **Philippe de BEAUREGARD, Maire.***

**N°2019/DELIB/013**

**Objet :**  
*Débat  
d'Orientations  
Budgétaires*

**Rapporteur :**  
*Sylvette GILL*

**Présents :** Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Annick GUERRERO, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Antonio MUGA, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Jean-Paul MONTAGNIER, Michel PAÏALUNGA, Georges POINT, Conseillers Municipaux.

**Procurations :** Jean-François LEROY donnant procuration à Annick GUERRERO, Fanny CUER donnant procuration à Jean-Luc DA COSTA, Renée SOVERA donnant procuration à Michel PAÏALUNGA, Pascal GILL donnant procuration à Sylvette GILL, Richard BRANCORSINI donnant procuration à Marlène THIBAUD.

**Absents excusés :** Emilie LAGIER, Stessy DEROSIER, Martine CELAIRE.

**Considérant la désignation de Madame Patricia ROCHE, comme  
secrétaire de séance,**

**Le Conseil Municipal,**

Conformément à l'article L 2312-1, L 3312-1 et L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que l'article 107 de la loi NOTRe, l'adjointe déléguée aux finances a présenté un rapport sur les orientations budgétaires proposées pour l'année 2019, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin en financement, après avoir procédé à une analyse financière rétrospective.

Une discussion entre élus a suivi la présentation de ces orientations.

**PREND ACTE à l'unanimité :**

- De la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires,
- De prendre acte du rapport sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD,  
Maire



Publié le : 27 MARS 2019

Transmis en Préfecture de Vaucluse le : 26 MARS 2019

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

